

LUNDI 30 NOVEMBRE 2015 COURRIER PICARD



Marthe Sueur souhaite utiliser tous les recours en sa possession contre le PPR.

AULT

Le tribunal en dernier recours contre le PPRN falaises picardes

Le plan de prévention des risques Falaises picardes a été approuvé par la préfecture. Opposée, la municipalité envisage un recours au tribunal.

D'après un courrier daté du 19 octobre, le plan de prévention des risques naturels (PPRN) Falaises picards, qui concerne les communes d'Ault, Saint-Quentin-Lamotte et Woignarue, a été approuvé par la préfecture. Modifiant notamment les autorisations et interdictions de construire dans les zones dites rouges, ce plan a été de nouveau, unanimement, décrié par le conseil municipal d'Ault. « Le zonage a été établi de façon extrême voire arbitraire, défend d'ailleurs Marthe Sueur, maire de la commune. Les ouvrages de protection n'ont pas été pris en compte, ils sont comme transparents sur les plans. Le conseil municipal avait émis un avis défavorable à ce PPRN. C'est une atteinte grave au droit de la propriété et une menace pour le commerce et le tourisme. On conteste le bien-fondé des plans. »

Pour se faire entendre, l'élue avait notamment envoyé un cour-

« La plaisanterie a assez duré, il faut aller au tribunal »

Marcel Lemoigne,
chef de file de l'opposition

rier le 30 septembre à la préfète. Le 4 novembre, la maire a également été reçue en préfecture en compagnie d'autres premiers égisés concernés par un PPRN dans la Somme. En vain. « Nos observations n'ont pas été prises en compte, poursuit d'ailleurs Marthe Sueur. Je n'accepte pas ce PPRN ! Je me suis d'ailleurs mise en contact avec un cabinet afin d'être conseillée sur un éventuel recours au tribunal administratif. » Ce recours aurait pour objet l'erreur manifeste et l'excès de pouvoir.

Même si tous les élus présents contestent le PPRN, les avis ont di-

vergé sur la réponse à adopter. Pour Marcel Le Moigne, « la plaisanterie a assez duré, il faut aller au tribunal ». Pour Jean-Claude Guery, une alternative est possible. « Je suis plutôt d'avis de commencer par un recours hiérarchique, auprès de la ministre, et de n'aller au contentieux que par la suite. »

La voie hiérarchique privilégiée

Des trois communes liées à ce plan de prévention des risques, seule Ault voudrait pour l'instant lancer un recours. « Saint-Quentin-Lamotte est plutôt contre le recours, Woignarue ne s'est pas encore prononcé », détaille Marthe Sueur concernant la possibilité de lancer un recours à plusieurs. Au final, le recours hiérarchique éventuellement suivi d'un contentieux au tribunal administratif a été privilégié par le conseil municipal. Le débat sur le PPRN à Ault n'est donc pas totalement clos.